



CONVENTION ANNUELLE  
D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC UNE ASSOCIATION

ENTRE

La Ville de Mantes-la-Jolie, représentée par son Maire, Monsieur Michel VIALAY, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil Municipal du 24 novembre 2014, et désignée sous le terme « La Ville », d'une part ;

ET

Eduquer Pour Réussir, association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont le siège social est situé 254 boulevard du Maréchal Juin à Mantes-la-Jolie, déclarée en sous préfecture le 15 juillet 2013 modifiée le 6 mai 2015, représentée par son Président, Monsieur \_\_\_\_\_, et désignée sous le terme « l'Association », d'autre part ;  
Numéro Siret : 799 382 882 00014

### **ARTICLE 3 : CONDITIONS DE DETERMINATION DU COUT DE L'ACTION**

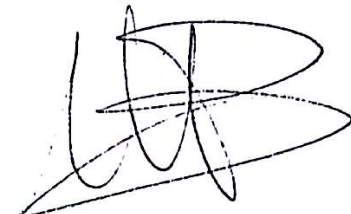
3.1. Le coût total estimé éligible du programme d'actions sur la durée de la convention est évalué à 30 000 euros, conformément au budget prévisionnel figurant à l'annexe I.

3.2. Les coûts totaux estimés éligibles annuels du programme d'actions sont fixés à l'annexe I. Le besoin de financement public doit prendre en compte tous les produits affectés à l'action.

3.3. Les coûts à prendre en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du programme d'actions, conformément au budget prévisionnel présenté par l'Association. Ils comprennent notamment tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du programme d'actions.

Ces coûts doivent être identifiables, de façon à permettre leur contrôle et évaluation.

Fait le ..... A .. *Mantes-la-Jolie*  
15 JAN. 2016

<p>Pour la Ville de Mantés-la Jolie, L'Adjoint délégué</p>  <p>Khadija MOUDNIB</p>	<p>Pour l'Association Le Président</p> <p>SSOCIATION EDUQUER POUR REUSSIR 254 BOULEVARD DU MARECHAL JUIN AGORA 78200 MANTES LA JOLIE SIRET : 799 382 682 00014 - APE : 9499Z</p>
---	--

KN